

Délégation régionale
Ile-de-France Maille Nord II- 8,
avenue Montaigne 93 160 NOISY
LE GRAND
01 84 09 37 00



RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2023

Etablissement d'accueil du jeune enfant

MULTI-ACCUEIL « La Souris Verte »

Crèche collective	☒
Multi-accueil	☐
Halte-garderie	☐
Crèche familiale	☐

Adresse : 15, rue de la Souris Verte
CP et ville : 78550 Houdan Téléphone :
01 30 59 67 99
Adresse mail : sourisverte.houdan@croix-rouge.fr
Directrice : Christelle Milon

COMPTE D'EXPLOITATION REALISE AU 31.12.2023

FORMAT FINANCEUR

I - Activité 2023

	BP	CA		
	BUDGET DSP 2023	REALISE 2023	Variation € budget	Variation % Budget
LIBELLES	CRECHE	CRECHE	N vs Réalisé N	N vs Réalisé N
PERSONNEL	350 496,97	370 011,77	19 514,80	5,57%
ALIMENTATION	10 849,59	14 644,81	3 795,22	34,98%
JEUX ET LOISIRS	4 001,98	9 298,72	5 296,74	132,35%
FRAIS DE SIEGE	16 008,20	16 285,14	276,94	1,73%
CHARGES COMMUNES	37 372,98	50 835,58	13 462,60	36,02%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	239,75	239,75	
CHARGES FINANCIERES	0,00	799,09	799,09	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	491,20	491,20	
TOTAUX CHARGES	418 729,72	462 606,06	43 876,34	10,48%
FAMILLES	97 807,32	106 618,98	8 811,66	9,01%
CAF PSU	200 258,87	207 211,75	6 952,88	3,47%
CAF PFPT	0,00	10 025,19	10 025,19	
AUTRES SUBVENTIONS	0,00	2 473,00	2 473,00	
PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 087,83	1 087,83	
SOUS TOTAL PRODUITS	298 066,19	327 416,75	29 350,56	9,85%
DOTATION CCPH	134 064,84	134 064,84	0,00	0,00%
DOTATION CCPH UTILISEE	134 064,84	134 064,84	0,00	0,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1 535,81	1 535,81	
REPRISES DE PROVISIONS	0,00	1 733,37	1 733,37	
TRANSFERT DE CHARGES	0,00	18 524,43	18 524,43	
TOTAL PRODUITS	432 131,03	483 275,20	51 144,17	11,84%
RESULTAT 2023	13 401,31	20 669,14	7 267,83	54,23%

Le résultat de 2023 est un bénéfice de 20 669€ soit 7 268€ de plus que prévu dans la DSP : cela est lié à des produits en hausse de 51 144 €, soit un montant supérieur à celui de la hausse des charges de 43 876€.

1) Hausse des produits de 51 144€ soit +11.8% par rapport au budget de la DSP :

- Les produits d'activité sont en hausse de 15 765€ car en 2023 le taux d'occupation réel s'améliore encore nettement de 7 points par rapport à 2022 pour atteindre 78%. Néanmoins, ce taux n'atteint pas ce qui avait été prévu dans la DSP (à savoir 82.63%).

La hausse PSU de 6.6% permet de compenser la baisse du volume d'heures facturées par rapport aux prévisions de la DSP.

Indicateurs d'activité 2023 :

- **229 jours** d'ouverture (comme dans la DSP),
- taux d'occupation réel de **78%** (vs 82.6% dans la DSP),
- taux de facturation de **103.98%** qui permet d'avoir un taux CAF de **6.41€** (car taux inférieur à 107%),
- heures réalisées **46 369 h** (vs 49 199 h dans la DSP),
- heures facturées **48 214 h** (vs 52 053 h dans la DSP),
- taux d'occupation financier à **81%** (vs 87.4% dans la DSP)

Considérant un total de dépenses de **462 606€**, le prix de revient réalisé (total dépenses/heures réalisées) est de **9.98€** (vs 10.19€ en 2022).

Le **coût à la place** par agrément (total dépenses/nombre de places autorisées) est de **17 792€**, en hausse du fait des charges qui augmentent et qui pour certaines sont nouvelles et n'avaient pas été intégrées à la DSP.

Considérant la dotation CCPH de **134 064.84€**, la CCPH finance **5 156.34€** par place.

- Les autres subventions concernent l'octroi d'un Fonds Publics et Territoire par la CAF, afin de financer une intervenante en yoga ainsi qu'un soutien à la parentalité [10 025€] et une subvention Kellog's [2 473€] pour l'acquisition de matériel (linge, plateaux inox, gourdes, chaises enfants,...) en lien avec l'alimentation non prévu dans la DSP.

- Les produits financiers [1 088€] sont la résultante du dénouement de la situation financière complexe subie jusqu'à la mi- année 2023. La crèche a pu récupérer toutes les sommes CAF qui lui revenait après un blocage au siège et le compte bancaire est à nouveau excédentaire, générant ainsi des produits financiers d'un montant supérieur aux agios constatés sur l'année.

- Les autres produits de gestion courante (prise en charge des salaires de la directrice lors des formations dispensées en interne), reprises de provisions liée à la PIDR et transfert de charges (prise en charge de salaires chargés pour 18 524€ pour une salariée en formation) sont en hausse de 21 794€ et permettent de compenser en grande partie les hausses des charges de l'année.

2) Hausse des charges de 43 876€ soit +10.4% par rapport au budget de la DSP :

La Masse salariale est en hausse de **19 515€**, malgré les économies réalisées sur les absences non remplacées et vacances de postes détaillées dans le rapport d'activité, liée aux dépenses suivantes non incluses dans la DSP :

- o La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) de la filière petite enfance en Ile-de-France a entraîné l'homogénéisation de certaines pratiques, comme par exemple la mise en place du titre restaurant, dont la prise en charge est de 60% pour un ticket d'une valeur de 7€. L'impact est de **6 k€** pour le multi-accueil.
- o Le coût du CSE (à savoir les heures de délégation des salariés) est porté par chaque établissement, sur la base du nombre d'heures travaillé sur chacune des structures.

⇒ Le coût pour le multi-accueil est de **3.8 k€**

- o Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé la revalorisation des salaires de **3.1%** avec effet rétroactif au 1/07/22, ce qui représente un coût de **12 k€ en 2023**.

- o Des revalorisations salariales sur certains postes de la Convention collective actées en 2021 dont celles des auxiliaires de puériculture augmentées de 20 points, les EJE de 20 points et les employés de crèche de 15 points sont intégrés dans la masse salariale prévisionnelle.
- **Alimentation** : en hausse de **3 795€** : car nous avons dû signer en 2021 un contrat auprès du prestataire API qui dessert la commune, suite à l'arrêt des livraisons de notre fournisseur de denrées alimentaires. Ce nouveau partenariat est plus coûteux mais permet l'assurance d'une qualité et d'un suivi diététique.
- **Jeux et loisirs** : en hausse de **5 297€** : ce poste inclus notamment toutes les interventions de yoga financées à hauteur de 80% par le Fonds Public et Territoire octroyé par la CAF ainsi que les achats de matériels alimentaires financés en partie par la subvention Kellogg's.
- **Frais de siège** : en très léger dépassement de **277€** : en effet ils sont calculés sur les charges de l'année 2022, relativement stables par rapport à celles de 2021. En 2023, ils représentent 4% des charges de 2022, sans savoir pour 2024 quel en sera le coût.
- **Charges communes** : en hausse de **13 463€** : ce poste est en forte hausse par rapport à la DSP en raison de l'inflation subie sur les fluides (gaz et électricité) qui représente + 18.7 k€. Dans le même temps, nous avons économisé sur les postes des produits d'entretien [- 1.3 k€] et sur les petites fournitures [- 5.8 k€] pour compenser en partie la hausse sur les fluides.
- **Charges de gestion courante** : pour **240€** : concerne des pénalités EDF suite au non traitement de notre mandat de prélèvement.
- **Charges financières** : pour **799€** : les règlements CAF depuis 2020 ont été encaissés sur les comptes de notre siège social et les délais de reversement à la structure ont été fortement allongés par le Covid et les changements de poste en interne. Ce sujet a été traité en totalité en juin 2023, et la trésorerie est à nouveau positive. Ainsi les agios diminuent puis disparaissent sur le 2^e semestre, et nous percevons depuis des produits financiers qui sont plus élevés que les agios en fin d'année 2023.
- **Dotation aux provisions** : pour **491€** : concerne le risque de non-paiement des familles dont les contrats d'accueil ont pris fin.

II - Conclusion

Nous clôturons l'année 2023 en présentant un bénéfice de 20 669 euros, grâce à nos efforts pour optimiser notre taux d'occupation et aux subventions que nous avons sollicitées pour mettre en place des projets au bénéfice des enfants. La forte inflation prévue sur l'électricité et le gaz, que nous avons inclus dans nos hypothèses budgétaires, n'est finalement pas constatée en totalité. Nous économisons ainsi 20.4 k€, soit notre bénéfice, sur le budget 2023 que nous vous avons présenté en fin d'année 2022. Nous restons donc très prudents quant à un rattrapage tarifaire toujours possible sur l'année 2024 et qui concernerait 2023.

Comme en 2020 et 2021, des surcoûts importants sur certains postes n'ont pas été prévus dans la DSP :

- le surcoût du changement de fournisseur pour l'approvisionnement des repas,
- sur 2020, en lien avec la loi Ségur, les salaires des auxiliaires de puériculture ont été revalorisés, puis en 2021, ce sont les postes des EJE et des employés de crèches qui ont été réévalués.
- Le CSE francilien a négocié depuis le mois de septembre 2020 des tickets restaurant pour les salariés.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, la mise en place d'un CSE unique pour toutes les crèches d'Ile-de- France conformément aux ordonnances Macron, engendrant un nouveau coût pour la crèche.
- En 2022, la hausse du point de 3% pour l'ensemble des salariés de la CRF a été décidée par le Ministre des Solidarités à effet du 1er juillet.

Nous réussissons cependant à absorber ces coûts grâce à l'activité et aux financements ponctuels que nous avons sollicités.

Nous vous informons également que la structure a fait l'objet d'un contrôle CAF sur pièce au titre de l'année 2021 et qu'il s'est conclu par un avis de conformité, sans rappel de droits.